

Conseil Municipal du 27 juin 2022

à 18h00

N°ordre 66  
N° identifiant 2022-0111

**Titre** Extension du régime forestier au Bois de Saint-Pierre

Rapporteur(s) M. Pierre NÉNEZ  
Date de la convocation 20/06/2022

**Président de séance** Mme Léonore MONCOND'HUY  
**Secrétaire(s) de séance**

**PJ.**  
Forêt communale Poitiers - Information géographique et forestière (IGN)  
Forêt communale Poitiers Proposition 2021 V3 orthophoto

Membres en exercice 0  
Quorum 18

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

**Observations** L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67.  
Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Aménagement - Entretien espaces publics
------------------	--

Il est proposé d'appliquer le régime forestier aux parcelles suivantes appartenant à la commune de Poitiers, situées sur le territoire communal de Smarves et de Nouaillé-Maupertuis :

Territoire communal	Section	N°	Lieu-dit	Surface totale	Partie déjà intégrée	Surface à intégrer	partie	entière
Poitiers	AH	6	LES PRES DE BAUREGARD	2 731		2 731		x
Poitiers	AH	9	LES PRES DE BAUREGARD	1 955		1 955		x
Poitiers	AH	16	TAILLIS PEZAY GUE VALTREC	18 625		18 625		x
Poitiers	AH	17	TAILLIS PEZAY GUE VALTREC	637		637		x
Poitiers	AH	21	BOIS DE SAINT PIERRE	227 102	66 500	15 100	x	
Poitiers	AH	23	BOIS DE SAINT PIERRE	358 160	151 300	45 300	x	
Poitiers	AH	26	BOIS DE SAINT PIERRE	233 963	195 500	16 000	x	
Poitiers	AK	3	BOIS DE SAINT PIERRE	4 878		1 400	x	
Poitiers	AK	4	BOIS DE SAINT PIERRE	1 997		1 997		x
Poitiers	AK	10	BRANDES DES SABLIERES	1 905		1 905		x
Poitiers	AK	11	BRANDES DES SABLIERES	17 474		17 474		x

La soumission au régime forestier de l'ensemble des Bois de Saint-Pierre a un impact financier sur le développement des activités sur site : notamment frais de garderie et reversement du pourcentage des recettes issues des activités payantes sur site.

Cette soumission au régime de l'ensemble des Bois de Saint-Pierre ne décharge pas la collectivité de la responsabilité de la gestion et implique une connaissance technique de la gestion forestière de la part des directions.

Cette opération avec une limitation à 19 hectares de parcelles boisées, est souhaitable dans le but d'assurer une cohérence de gestion des parcelles contiguës à celles soumises au régime forestier de la forêt communale de Poitiers.

Le Conseil, après en avoir délibéré, demande l'application du régime forestier aux parcelles mentionnées ci-dessus.

Surface totale d'addition de surface au régime forestier :	19,00 ha
Surface précédente de la forêt communale de Poitiers bénéficiant du régime forestier :	156,41 ha
Nouvelle surface totale de la forêt communale de Poitiers bénéficiant du régime forestier :	175,41 ha

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.**

POUR	0		Pour la Maire,
CONTRE	0		
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

**RESULTAT DU VOTE**

<b>Affichée le</b>	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	3.5
Nomenclature Préfecture	Autres actes de gestion du domaine public